



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

*La Ministre*

## COMMUNIQUE OFFICIEL

N° ....017..../CAB.MIN/ETPS/CNM/prt/RK/04/2023

Il est porté à la connaissance du Public en général, des Employeurs et des Travailleurs en particulier, qu'en exécution de l'Ordonnance n°23/042 du 30 mars 2023 fixant la liste de jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, la journée de jeudi 06 avril 2023 dédiée au combat de Simon KIMBANGU et à la conscience africaine, est chômée et payée sur toute l'étendue du Territoire National.

Fait à Kinshasa, le 04 AVR 2023

*Claudine M'Kembe*

Claudine NDUSI M'KEMBE

